



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

RÈGLEMENT DES FORMATIONS 2021/2022



ÉDITORIAL

Le livret des formations qui est proposé pour la saison 2021/2022 vous présente l'ensemble de la filière de formation de l'enseignement du karaté et de toutes les disciplines associées : AMV, AMSEA, WUSHU, KRAV-MAGA, YOSEIKAN BUDO.

Il détaille le contenu et la mise en œuvre d'une part des formations fédérales, d'autre part des formations de la branche professionnelle, et enfin des formations conduisant aux diplômes d'Etat.

La filière de formation de la fédération est donc très complète. C'est un atout pour le développement fédéral puisque sa bonne santé dépend d'abord du nombre de ses licenciés. Or pour qu'ils soient nombreux, il faut qu'ils trouvent un réel plaisir et les moyens d'une progression technique et sportive dans l'enseignement qui leur est régulièrement dispensé.

Ce sont ainsi les professeurs de karaté et des disciplines associées qui sont les agents de développement de la fédération. Il convient donc qu'ils soient tous convaincus que quelques principes simples doivent conduire leur action, souvent quotidienne.

Le professeur de karaté ou des disciplines associées doit toujours être éveillé sur la nécessité d'entreprendre des formations complémentaires, tout au long de la vie. Le contenu de ces formations complémentaires peut être de nature technique, de nature pédagogique, ou encore il peut permettre de découvrir l'enseignement pour des publics nouveaux ou différents. L'essentiel est de considérer que la formation continue est une démarche normale.

Le deuxième point qu'il convient de retenir de ce livret est que la filière de formation de la fédération a été bâtie pour que les diplômes soient complémentaires les uns par rapport aux autres. Chaque étape acquise dans la filière de formation est déjà en soi une préparation au niveau suivant, et est déjà une invitation à penser à la formation supérieure. La plupart des formations sont d'ailleurs conçues pour être organisées sur des périodes relativement courtes, peu contraignantes. Elles sont ainsi accueillantes pour la très grande majorité des enseignants fédéraux.

C'est particulièrement le cas du nouveau DIF qui a été pensé pour être plus attractif. Accessible aux futurs enseignants même non titulaires du DAF, construit sur de nombreux modules pédagogiques et techniques, il devrait être apprécié.

Je souhaite finalement à tous les enseignants des clubs de conduire leurs cours durant la saison 2021/2022 avec beaucoup d'entrain, avec beaucoup de générosité et avec beaucoup de plaisir.

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées est forte de 5000 clubs. Je salue donc l'investissement de tous leurs professeurs et je les remercie de leur engagement.

Gilles CHERDIEU
Directeur Technique National



L'ATTESTATION FÉDÉRALE D'ASSISTANT

L'AFA permet de donner une reconnaissance à un jeune intéressé par l'enseignement pour aider et assister un enseignant diplômé durant les séances de karaté, wushu, et disciplines associées dans un club affilié à la FFK.

OBJECTIFS

- Assister un enseignant diplômé à encadrer des séances de karaté et disciplines associées
- Participer au fonctionnement du club
- Participer à la préservation de la sécurité des pratiquants lors des séances

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **8 heures**

BC1 Enseignement et animation	BC2 Environnement associatif et fédéral	BC3 Participation fédérale
4 heures	3 heures	1 heure

- L'AFA permet un premier accès aux activités d'enseignement bénévole. Elle est la première étape dans une logique de formation permettant l'enseignement bénévole.

PRÉREQUIS

- Avoir entre 14 ans et 18 ans
- Être ceinture marron
- Avoir 2 timbres de licences FFK dont celle de l'année en cours

PRIX : 30 €

Modalités d'inscription

Contactez le responsable de l'école départementale de formation (coordonnées sur le site du Comité Départemental de Karaté).

LE DIPLÔME D'ANIMATEUR FÉDÉRAL

Le Diplôme d'Animateur Fédéral (DAF) est un diplôme accessible avec un temps de formation adapté pour un professeur de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK. Il permet de poursuivre sa formation en direction du DIF.

OBJECTIFS

- Ouvrir un club
- Planifier des cours pour différents publics
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **41 heures**

Travail en préformation	Formation en centre	Participation fédérale
12 heures	14 heures	15 heures

3 Unités de formation à valider :

- BC1 : Enseignement et animation
- BC2 : Environnement associatif et fédéral
- BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne

PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Être ceinture noire 1^{er} Dan minimum
- Avoir la licence fédérale FFK de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

PRIX: 100 €

Modalités de délivrance

Le DAF est délivré par le service formation de la FFK après réception du bordereau de résultat envoyé par le Comité Départemental de Karaté.

Modalités d'évaluation

1 épreuve orale : un exposé et un entretien concernant le BC2. 1 épreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien concernant les BC1 et BC3. 2 participations : participer à deux stages fédéraux et ou régionaux de Body Karaté dans l'année.

Modalités d'inscription

Contactez le responsable de l'école départementale de formation (coordonnées sur le site du Comité Départemental de Karaté).

LE DIPLÔME D'INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

Le DIF est le diplôme de référence pour un enseignant de karaté, wushu et disciplines associées dans un club affilié à la FFK.

OBJECTIFS

- Ouvrir un club
- Planifier des cours pour différents publics spécifiques (enfants, ados, adultes, seniors, para etc.)
- Apporter des compétences pour la progression et le perfectionnement des pratiquants
- Animer des cours en toute sécurité et en pleine autonomie
- Élargir son enseignement au-delà du club.

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **85 heures (sans le DAF)**

Travail en préformation (réservé non titulaires du DAF)	Formation en centre (14 heures réservé au titulaire du DAF)	Participation fédérale (réservé non titulaires du DAF)	Formation en club
12 heures	28 heures	15 heures	30 heures

3 Unités de formation à valider :

BC1 : Enseignement et animation

BC2 : Environnement administratif, juridique
et comptable

BC3 : Participation à la vie fédérale et citoyenne

PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Être ceinture noire 1^{er} Dan minimum
- Avoir la licence fédérale FFK de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

**PRIX : 250€ (POUR LES
TITULAIRES DU DAF 150€)**

Modalités de délivrance

Le DIF est délivré par le service formation de la FFK après réception du bordereau de résultat envoyé par le Comité Départemental de Karaté.

Modalités d'évaluation

Épreuves écrites : QCM de pré formation et QCM de fin de formation.
Épreuve pédagogique : Mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien.
Participation associative : Validation d'une participation à un stage d'arbitrage ou de juge, un évènement fédéral officiel ou une assemblée générale.

Modalités d'inscription

Contactez le responsable de l'école départementale de formation (coordonnées sur le site du Comité Départemental de Karaté).

LE CERTIFICAT DE BODY KARATÉ

Le CBK est un certificat fédéral d'enseignement bénévole spécifique pour l'enseignement du karaté au sein d'un club affilié FFKDA. L'obtention du CBK ne permet pas l'ouverture d'un club affilié à la FFKDA.

OBJECTIFS

- Enseigner le body karaté
- Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances
- Développer la pratique à long terme du body karaté.

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **32 heures**

Travail en préformation	Formation en centre	Stage fédéral en situation
4 heures	24 heures	4 heures

3 Unités de formation à valider :

- BC1 : Enseignement et animation CBK
- BC2 : Environnement associatif et fédéral
- BC3 : Musique et mouvement

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis de grade

- Avoir 3 années de licence
- Avoir 18 ans minimum
- Avoir la licence fédérale FFK de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent

PRIX : 200 €

Modalités de délivrance

Le CBK est délivré par le service formation de la FFK après réception du bordereau de résultat envoyé par la Ligue Régionale de Karaté

Modalités d'évaluation

1 épreuve orale : un exposé et un entretien concernant le BC2. 1 épreuve pédagogique : une mise en situation pédagogique à partir de la rédaction d'un plan de séance suivie d'un entretien concernant les BC1 et BC3. 2 participations : participer à deux stages fédéraux et ou régionaux de Body Karaté dans l'année.

Modalités d'inscription

Contactez le responsable de l'école régionale de formation (coordonnées sur le site de la Ligue Régionale de Karaté).

LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS « MENTION KARATÉ, WUSHU ET DISCIPLINES ASSOCIÉS »

La formation est organisée par le CREPS IDF (Châtenay-Malabry), après avoir été habilitée par la DRJSCS. Elle débutera en Septembre 2021. La communication est effective depuis janvier 2021. Cette formation est ouverte exclusivement au titulaire du CQP MAM ou APAM.

OBJECTIFS

- Réaliser des prestations d'animation, d'initiation, de perfectionnement et d'entraînement aux activités dans les champs sportifs, éducatifs et de loisirs contre rémunération
- Organiser la sécurité des pratiquants lors des séances
- Développer la pratique du karaté et des disciplines associées
- Intervenir au sein de différentes structures ou établissements.

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **374 heures**

Le titulaire du CQP MAM ou APAM bénéficie des équivalences des UC1 et UC3, ne lui reste à valider que les UC2 et UC4.

Formation en centre	Stage en situation
224 heures	150 heures

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC1: Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (Équivalence avec le CQP MAM ou APAM)

UC2: Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3: Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ du karaté et des disciplines associées (Équivalence avec le CQP MAM ou APAM)

UC4: Mobiliser les techniques du karaté et des disciplines associées pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

**PRIX : 2 464 €
(TARIF 27/03/2019)
+ 25€ (FRAIS
DE DOSSIER)**

PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Être ceinture noire 1^{er} Dan minimum
- Avoir la licence fédérale FFK de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois
- Être titulaire du CQP MAM ou APAM
- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation organisé par le CREPS IDF.

Modalités d'inscription

Contactez le CREPS IDF
Tél : 01 41 87 20 30

LE DIPLOME D'ETAT DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DES SPORTS « MENTION KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉS »

Le titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif », mention « karaté et disciplines associées » est un diplôme de niveau 5. Le titulaire est responsable de l'enseignement et de la sécurité dans une structure associative, privée ou territoriale.

OBJECTIFS

- Animer en club et diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics
- Entraîner de l'initiation au perfectionnement
- Former des enseignants
- Coordonner des projets régionaux ou départementaux.

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **1200 heures**

Formation en centre	Stage en situation
700 heures	500 heures

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

UC1: Concevoir un projet d'action
UC2: Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
UC3: Conduire une démarche de perfectionnement sportif dans le karaté et ses disciplines associées ;
UC4 : Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité.

Modalités d'inscription

Contactez le service formation de la FFK
Mail : formation@ffkarate.fr
Tél : 01 41 17 48 30

PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- Être ceinture noire 1^{er} Dan minimum
- Avoir la licence fédérale FFK de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois
- Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation (niveau 2^{ème} dan)
- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.

Modalités d'évaluation

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite.

LE DESJEPS SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE », MENTION « KARATÉ ET DISCIPLINES ASSOCIÉES » EST UN DIPLÔME DE NIVEAU 6 D'EXPERTISE TECHNIQUE ET DE DIRECTION

Le DESJEPS spécialité « performance sportive », mention « karaté et disciplines associées » est un diplôme de niveau 6 d'expertise technique et de direction.

OBJECTIFS

- Enseigner en club, diversifier ses pratiques et ses interventions par rapport aux publics
- Entraîner dans un centre de perfectionnement
- Former des enseignants
- Coordonner des projets nationaux et régionaux.

VOLUME ET CONTENUS

- Le volume total de la formation est de **1200 heures**

Formation en centre	Stage en situation
700 heures	500 heures

4 UC (Unités Capitalisables) à valider :

- UC1: Construire la stratégie d'une organisation du secteur
- UC2: Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur
- UC3: Diriger un système d'entraînement en karaté et disciplines associées
- UC4: Encadrer le karaté et les disciplines associées en toute sécurité

Modalités d'inscription

Contactez le service formation de la FFK
Mail : formation@ffkarate.fr
Tél : 01 41 17 48 30

PRÉREQUIS

- Avoir 18 ans minimum le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- Être ceinture noire 1^{er} Dan minimum
- Avoir la licence fédérale FFK de l'année en cours
- Posséder un diplôme de secourisme ou équivalent
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du karaté de moins de 3 mois
- Satisfaire aux tests techniques d'exigences préalables à l'entrée en formation (niveau 3^{ème} dan)
- Satisfaire aux épreuves de sélection de la formation.

Modalités d'évaluation

Ces UC s'obtiennent indépendamment les unes des autres. Toute UC acquise dans une voie est cumulable avec celle(s) obtenue(s) dans une autre voie pour augmenter les chances de réussite.



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

